

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002**

Délivré en extension du PV n°18-00940 L, valable jusqu'au 17 avril 2023 date de fin de validité du 1^{er} PV

PROCES-VERBAL N°18-00940-1 L

Et 0 annexe de 0 page

MATERIAU présenté par : PIERRE FREY
47, rue des Petits Champs
75001 PARIS
FRANCE

MARQUE COMMERCIALE : ETAMINE 1429
07812 GARONNE

DESCRIPTION SOMMAIRE : Voile fait de fibres 100% polyester ignifugées dans la masse en chaîne et
100% polyester en trame
Masse surfacique nominale : 80 g/m²
Epaisseur annoncée : 0.3 mm
Coloris : divers

RAPPORT D'ESSAI : N° 18-00940 E1-V1 du 17 avril 2018

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique
Propagation de flamme
Essai pour matériaux fusibles

CLASSEMENT : **M 1**

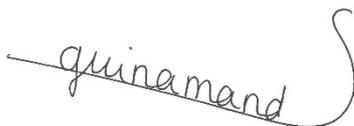
DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

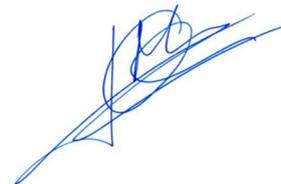
Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 5 juillet 2018



Sophie GUINAMAND
Ingénieur Tests et Essais



Jean-Marc ORAISON
Responsable Réglementation Feu